

---

---

## Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 5 octobre 2020

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 5)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<b>Appel nominal</b>	(p. 6)
<b>Intervention préalable</b>	(p. 6)
<b>N° CP-2020-0130</b> Lyon 2° - Impact des travaux du Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache sur le parc de stationnement Perrache - Archives - Avenant n° 1 au protocole transactionnel tripartite Métropole de Lyon, Q-Park, SNCF Gares et connexions -	(p. 18)
<b>N° CP-2020-0131</b> Chassieu - Requalification de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (ARMC) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -	(p. 7)
<b>N° CP-2020-0132</b> Oullins - Sainte Foy lès Lyon - Requalification de la RD342 et du carrefour avec la RD50 dans le secteur de Beaunant - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (ARMC) - Individualisation d'une autorisation de programme globale -	(p. 7)
<b>N° CP-2020-0133</b> Irigny - Aménagement de la rue de Boutan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -	(p. 19)
<b>N° CP-2020-0134</b> Vaulx en Velin - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 parcelles situées boulevard des Droits de l'Homme - Autorisation donnée à la société civile immobilière (SCI) GER à déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire -	(p. 7)
<b>N° CP-2020-0135</b> Pierre Bénite - Echange avec soulte - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession à la société CIN Celliose d'une emprise située chemin de la Lône - Acquisition par la Métropole de Lyon de 2 parties d'une parcelle appartenant à la société CIN Celliose située rue de la Verrerie -	(p. 7)
<b>N° CP-2020-0136</b> Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations Centre Neuville, My Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 rive gauche et à la Société Villeurbanaise d'urbanisme (SVU) pour leurs programmes d'actions 2020 -	(p. 20)
<b>N° CP-2020-0137</b> Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCILM) pour son programme d'actions 2020 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) -	(p. 21)
<b>N° CP-2020-0138</b> Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2020 - Volets commerce : Schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE) -	(p. 8)

<b>N° CP-2020-0139</b>	<i>Animation économique territoriale et services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Attribution de subventions à la Ville de Villeurbanne, à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) et à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Année 2020 -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2020-0140</b>	<i>Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en œuvre des manifestations scientifiques en 2020 -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2020-0141</b>	<i>Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPJ) 2020 - phase 2 -</i>	(p. 9)
<b>N° CP-2020-0142</b>	<i>Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes - Attribution de subventions pour le programme d'actions 2020 et le projet ERV BREAST - Individualisation complémentaire d'une autorisation de programme globale -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2020-0143</b>	<i>Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution informatique pour la gestion de l'autosurveillance du système d'assainissement de la Métropole de Lyon - Accord cadre à bons de commande - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Econocom Osiatis Ingénierie -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2020-0144</b>	<i>Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet européen financé par le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) - Demande de subvention auprès de l'Union européenne - Projet un toit sur ta tête, un job dans ta poche -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2020-0145</b>	<i>Passation d'une convention avec la Chambre des notaires du Rhône - Application plateforme d'aide aux notaires pour les successions (PANOS) -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2020-0146</b>	<i>Collèges publics et privés sous contrat - Dotation de fonctionnement et forfait d'externat 2021 -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2020-0147</b>	<i>Lyon - Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2019 et une partie de l'année 2020 -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2020-0148</b>	<i>Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2019-2020 -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2020-0149</b>	<i>Lyon 2° - Restauration de la statue de Louis XIV place Bellecour, de son socle et de ses abords - Individualisation totale d'autorisation de programme globale - Sollicitation d'une subvention d'équipement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2020-0150</b>	<i>Lyon 5° - Travaux d'étanchéité des niveaux d'exposition et de la galerie technique de LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Individualisation d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2020-0151</b>	<i>Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence pour l'organisation d'un événement en résonance au Festival Nouvelles voix en Beaujolais 2020 -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2020-0152</b>	<i>Déplacements accomplis par les membres du Conseil de la Métropole de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions - Modalités de prise en charge -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2020-0153</b>	<i>Plan de déplacements d'administration (PDA) - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Syndicat mixte de transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Kéolis pour le financement d'une partie de l'abonnement City Pass PDA des agents de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2020-0154</b>	<i>Inventaire comptable et règles d'amortissement - Plan comptable M57 -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2020-0155</b>	<i>Inventaire comptable et règles d'amortissement - Plan comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial (SPIC) -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2020-0156</b>	<i>Association La Gourguillonaise - Attribution de subventions de fonctionnement et approbation de la convention 2020 - Mise à disposition de personnel 2020 -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2020-0157</b>	<i>Francheville - Incendie du 10 janvier 2015 dans la résidence Les Pléiades - Dégradation de biens par M. X, mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la MAIF (sans incidence financière) -</i>	(p. 11)

<b>N° CP-2020-0158</b>	<i>Ecully - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Axentia auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes (CERAL) - Décision modificative à la délibération de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 reprenant les engagements du Conseil général votés par décision de la Commission permanente n° 030-02 du 16 mai 2008 -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2020-0159</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2020-0160</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2020-0161</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2020-0162</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2020-0163</b>	<i>Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMa) au titre de son programme d'actions 2020-2021 -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2020-0164</b>	<i>Politique agricole - Avenants aux conventions de partenariat avec l'Agence de services et de paiement (ASP) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2020-0165</b>	<i>Aides financières versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) à la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisations de programmes -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2020-0166</b>	<i>Innovater sur des pratiques de gestion des eaux de surface pour des villes intelligentes et durables - Partenariat Métropole de Lyon - Ville de Québec -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2020-0167</b>	<i>Réponses à l'appel à projet Rebonds eau biodiversité climat 2020-2021 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2020-0168</b>	<i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain nu situé 260 rue des Mignotières angle rue du Château et appartenant aux copropriétaires de la résidence du 260 rue des Mignotières -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2020-0169</b>	<i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située route de Brignais et appartenant aux époux Chala -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2020-0170</b>	<i>Montanay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 terrains nus, situés rue de la Barmelle et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Stylimmo ou à toute personne morale ou physique qui se substituerait - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2661 du 8 octobre 2018 -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2020-0171</b>	<i>Oullins - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées angles rues Charton, Pierre Sémard, Louis Aulagne et de la rue de la République et appartenant à la Ville d'Oullins -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2020-0172</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 93 et 277 situés 1 rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Kokularajah -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2020-0173</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 84 et 268 situés 3 rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Grich -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2020-0174</b>	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à M. Gsouma -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2020-0175</b>	<i>Lyon 7° - Développement urbain - Opération Mazagran - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nu situées 25 rue Salomon Reinach, 22 rue Bechevelin et 7 rue Saint André, à l'angle de ces 3 voies et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat -</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2020-0176</b>	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant respectivement les lots n° 835 et 817, situé 38 rue Georges Sand et appartenant à M. Henri Satre, M. Ludovic Satre, Mme Virginie Satre épouse Varenne -</i>	(p. 14)

<b>N° CP-2020-0177</b>	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Acquisition, à titre onéreux, d'un local commercial et d'une cave formant les lots n° 752 et 743, situé 27 place Charles Ottina et appartenant à M. Henri Satre, M. Ludovic Satre, Mme Virginie Satre épouse Varenne -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2020-0178</b>	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement bâti situé chemin départemental 12, sur la parcelle cadastrée BL 220 et appartenant à la société civile des Lônes -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2020-0179</b>	<i>Grigny - Développement urbain - Secteur les Sablons - Quartier Gare - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Grigny, d'une maison située au 28-44 rue Fleury Jay -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2020-0180</b>	<i>Meyzieu - Développement urbain - Rue de Nantes - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Meyzieu, d'un garage formant le lot n° 1205 de la copropriété Les Plantées -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2020-0181</b>	<i>Vaulx en Velin - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM CDC Habitat Social, d'un lot de copropriété situé 8 chemin des Barques -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2020-0182</b>	<i>Villeurbanne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble situé 5 rue Hector Berlioz -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2020-0183</b>	<i>Caluire et Cuire - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, aux époux Fenol d'un terrain situé 4 chemin du Charroi -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2020-0184</b>	<i>Vaulx en Velin - Equipement public - Revente à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Vaulx en Velin d'un immeuble (terrain+bâti) situé 11 allée des Marronniers -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2020-0185</b>	<i>Givors - Développement économique zone d'aménagement concerté (ZAC) du site des Verreries mécaniques champenoises (VMC) - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu formé de la parcelle cadastrée AN 323, situé avenue Georges Charpak à SERL @immo - Autorisation de dépôt d'un permis de construire -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2020-0186</b>	<i>Fontaines sur Saône - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 9 rue Pierre Carbon -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2020-0187</b>	<i>Genay - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de 2 immeubles situés 65 à 69 et 75 route de Saint André de Corcy -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2020-0188</b>	<i>Lyon 4° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société immobilière Rhône-Alpes 3F, de 10 lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue d'Ivry -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2020-0189</b>	<i>Lyon 7° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM immobilière Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 39 rue Creuzet -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2020-0190</b>	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Eviction commerciale de la société à responsabilité limitée (SARL) Subtoile, enseigne "Subway", des locaux situés au 2 place Charles Béraudier - Approbation du protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2020-0191</b>	<i>Francheville - Equipements publics - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, au profit de la Métropole de Lyon, de canalisations publiques d'assainissement et ses ouvrages annexes, en terrain privé bâti situé avenue de Taffignon angle 88 avenue du Châter, sous les volumes 22, 23 et 24 appartenant à la société Carrefour Hypermarchés et à la société Hyparmo - Approbation d'une convention -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2020-0192</b>	<i>Lyon 7° - Développement urbain - Secteur Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Acquisition à titre onéreux de parcelles - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3602 du 9 décembre 2019 -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2020-0193</b>	<i>Lyon 8° - Site Patay - Projet urbain partenarial (PUP) - Acquisitions foncières - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 16)

<b>N° CP-2020-0194</b>	<i>Villeurbanne - Secteur Mansard - Projet urbain partenarial (PUP) - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention n° 1 de PUP -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2020-0195</b>	<i>Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure zone d'aménagement concerté (ZAC) et hors ZAC - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2020-0196</b>	<i>Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon - Convention de gestion des noues d'infiltration avec la Ville de Bron -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2020-0197</b>	<i>Lyon 7° - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de parcelles situées 25 rue Salomon Reinach, 22 rue Béchevelin et 7 rue Saint André, à l'angle de ces 3 voies -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2020-0198</b>	<i>Givors - Développement urbain - Aménagement de l'îlot 3 Salengro Zola - Autorisation donnée aux sociétés Sully immobilier et Domoa immobilier de déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme sur les biens immobiliers métropolitains cadastrés AR 320, AR 446 et AR 571 -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2020-0199</b>	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence côté Rhône - Participation à la remise à titre onéreux - Parking public A1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2020-0200</b>	<i>Lyon 7° - Pré Gaudry - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2020-0201</b>	<i>Vénissieux - Réaménagement de la place Ennemond Romand - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2020-0202</b>	<i>Saint Priest - Chemin de Revaion - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2020-0203</b>	<i>Secteur de Carnot - Terrain du service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Etudes et acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2020-0204</b>	<i>Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Restructuration des bâtiments d'hébergement (tranche 1) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2020-0205</b>	<i>Caluire et Cuire - Association Foyer Notre-Dame des Sans-Abris (FNDSA) - Convention-cadre 2019-2021- Attribution de subventions - Approbation d'un avenant n° 3 -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2020-0206</b>	<i>Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Dotations éducation physique sportive (EPS) - Modification de la délibération du Conseil n° 2019-3284 du 28 janvier 2019 -</i>	(p. 24)

---

**Présidence de monsieur Bruno Bernard  
Président**

Le lundi 5 octobre 2020 à 9 heures, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 18 septembre 2020 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'Hôtel de Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Bonjour à toutes et à tous. Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Lucie Vacher pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Pour ceux qui n'auraient pas émarginé à l'accueil, je vous rappelle qu'il faut le faire au niveau de la table centrale et pour ceux qui sont porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, également, de venir à la table centrale.

Madame Vacher vous avez la parole.

*(Madame Lucie Vacher est désignée et procède à l'appel nominal.)*

---

### Membres de la Commission permanente

**Présents** : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

**Absents excusés** : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

**Absents non excusés** : MM. Bub, Kabalo.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc, nous prenons acte que le quorum est atteint.

Avant de commencer l'ordre du jour, j'ai une demande d'intervention préalable du groupe Progressistes et républicains.

---

### Intervention préalable

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Monsieur le Président, mes chers collègues, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, quelques mots en introduction de cette Commission permanente et de son fonctionnement.

Comme vous le savez, à plusieurs reprises, notre groupe, comme d'autres d'ailleurs, a demandé à ce que votre proposition de transférer une délibération de la Commission permanente vers le Conseil puisse se concrétiser. Les travaux de la commission règlement intérieur semblent nous permettre d'obtenir bientôt gain de cause et je voulais vous en remercier et vous remercier de cette volonté de mettre en place ce que vous nous avez promis.

Cependant, il nous semble à la vue de la teneur de certaines délibérations examinées ce jour en Commission permanente, que les Grands Lyonnais, les habitantes, les habitants de la Métropole ainsi que la presse sont en droit d'être informés des débats qui prennent part en son sein.

Rien dans le code général des collectivités territoriales ni dans la jurisprudence sur le sujet n'interdit de lever le huis clos de cette instance.

Aussi, comme en commission règlement intérieur, notre groupe réitère la nécessité d'obtenir à ce que cette Commission permanente puisse être publique et retrouver toute son utilité dans un contexte, où manifestement, il ne s'agit plus de traiter, entre guillemets, de ce qu'on pourrait appeler "les affaires courantes" mais de politiques publiques significatives pour nos territoires, pour le territoire.

Ces éléments en complètent d'autres que nous constatons depuis plusieurs semaines et pour lesquels nous continuons à nous interroger, d'une part, des engagements encore à tenir par vous-même, monsieur le Président, sur le fonctionnement démocratique de notre institution et sur son évolution.

Je citerai, pêle-mêle, les permanences des élus sur les territoires, la place des oppositions, les désignations, les différentes concertations à venir ou à ne pas venir et, d'autre part, un ensemble de courriers que nous vous avons adressé depuis des mois et qui restent pour l'instant sans réponse mais qui, sans doute, sont liés au démarrage de cette collectivité, au démarrage de vos équipes.

Enfin, le constat, nous l'avons souligné, d'une porosité entre votre groupe politique, votre cabinet, l'administration et les Vice-Présidents. Il nous semble, pour garantir un fonctionnement sain de cette collectivité, que chacun doit rester à sa place. Je vous fais confiance, monsieur le Président, pour prendre en compte dans les prochaines semaines nos différentes remarques, nos différentes suggestions et nos différentes propositions. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Donc, en effet, plusieurs dossiers qui étaient prévus en Commission permanente, à la demande d'élus, passent finalement en Conseil. Les discussions de cet après-midi, nous montreront, j'espère, que c'était pertinent que le débat soit public. Pour le reste, on va naturellement continuer à réfléchir. Moi, je suis pour les évolutions démocratiques.

Ce qui est, en tout cas, clair, c'est que depuis le mois de juillet, nous allons dans le bon sens. Donc, la Commission permanente aurait pu être publique depuis des mois d'ailleurs, des années même. Donc, nous verrons comment on fait mais nous arrivons et nous prenons, comment dire, possession du fonctionnement actuel.

Quant aux courriers qui seraient arrivés depuis plusieurs mois, peut-être que vous les aviez écrits au Président précédent ! Moi je ne sais pas de quoi on parle mais je vais me renseigner. Je vous rappelle, simplement, que la nouvelle équipe n'est là que depuis le mois de juillet et qu'il y a eu quelques mois d'été au milieu. Donc, nous allons vérifier si nous aurions oublié de répondre à quelques courriers, monsieur Kimelfeld. Mais allez-y !

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Je sais que tous les élus ont tendance à la schizophrénie mais si je m'étais écrit des propres courriers, je me serai répondu et ainsi de suite... Donc, c'est bien des courriers que nous vous avons adressés mais vous allez nous répondre sans aucun doute. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT** : On se renseigne. Bien, nous attaquons les rapports.

---

## PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

---

**N° CP-2020-0131** - Chassieu - Requalification de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (ARMC) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2020-0132** - Oullins - Sainte Foy lès Lyon - Requalification de la RD342 et du carrefour avec la RD50 dans le secteur de Beaunant - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (ARMC) - Individualisation d'une autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2020-0134** - Vaulx en Velin - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 parcelles situées boulevard des Droits de l'Homme - Autorisation donnée à la société civile immobilière (SCI) GER à déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage -

**N° CP-2020-0135** - Pierre Bénite - Echange avec soult - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession à la société CIN Celliose d'une emprise située chemin de la Lône - Acquisition par la Métropole de Lyon de 2 parties d'une parcelle appartenant à la société CIN Celliose située rue de la Verrerie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0131, CP-2020-0132, CP-2020-0134 et CP-2020-0135. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur** : Merci monsieur le Président, l'ensemble de ces dossiers ont reçu un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention ? Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

---

**II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI**

---

**N° CP-2020-0138** - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2020 - Volets commerce : Schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° CP-2020-0139** - Animation économique territoriale et services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Attribution de subventions à la Ville de Villeurbanne, à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) et à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° CP-2020-0140** - Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° CP-2020-0142** - Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes - Attribution de subventions pour le programme d'actions 2020 et le projet ERV BREAST - Individualisation complémentaire d'une autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° CP-2020-0143** - Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution informatique pour la gestion de l'autosurveillance du système d'assainissement de la Métropole de Lyon - Accord cadre à bons de commande - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Econocom Osiatis Ingénierie - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0138 à CP-2020-0140, CP-2020-0142 et 2020-0143. Madame Baume, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable des membres de la commission pour ces délibérations.

Le dossier n° CP-2020-0140 fait l'objet d'une note au rapporteur qui a été déposée sur les pupitres :

"Dans l'exposé des motifs :

- **au premier paragraphe du chapitre II** - Nouvelles propositions de soutien pour l'année 2020, il convient de lire :

Les demandes de soutien déposées en amont des colloques ont fait l'objet d'une instruction en partenariat avec l'Université de Lyon. Sur cette base, il est proposé à la Commission permanente de soutenir 12 événements en lien avec les filières d'excellence en innovation et en sciences sociales.

au lieu de :

Les demandes de soutien déposées en amont des colloques ont fait l'objet d'une instruction en partenariat avec l'Université de Lyon. Sur cette base, il est proposé à la Commission permanente de soutenir 13 événements en lien avec les filières d'excellence en innovation et en sciences sociales.

- au sous-chapitre 10°, il convient de supprimer les paragraphes suivants :

**10° - 12<sup>ème</sup> congrès international du Groupe de réflexion sur l'image dans le monde hispanique (GRIMH) "Image et musique" du 19 au 21 novembre 2020**

Ce colloque est organisé par le GRIMH en partenariat avec l'Institut Cervantès de Lyon et le Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (CNSMD) de Lyon.

Ce congrès se propose d'étudier la passerelle entre les arts visuels et auditifs dans le monde hispanique, de l'époque médiévale au XXI<sup>e</sup> siècle, où la musique (classique, de chambre, d'ambiance, descriptive ou scénique, etc.) traverse le champ de l'image.

Deux cent participants sont attendus.

Le budget prévisionnel total de l'événement est de 15 976 €.

La proposition de soutien est de 3 000 €.

- il convient de changer tous les numéros de sous-chapitre à partir du 11° qui devient le 10°, etc.

- dans le titre du sous-chapitre 11° - Journées d'études du projet PRISM, il convient de lire :

du 20 au 21 novembre 2020

au lieu de :

en décembre 2020

Dans le dispositif, aux paragraphes 1° et 3°, il convient de lire :

23 000 €

au lieu de :

26 000 €

Il convient également de substituer l'annexe ci-jointe à la décision."

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'intervention ? Pas d'opposition ?

- pour les dossiers n° CP-2020-0138, CP-2020-0139, CP-2020-0142 et CP-2020-0143 :

Adoptés à l'unanimité.

- pour le dossier n° CP-2020-0140 :

Adopté à l'unanimité, monsieur Renaud Payre n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

---

**N° CP-2020-0141** - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2020 - phase 2 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0141. Madame Dromain, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur** : La commission a donné un avis favorable, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

---

### III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

---

**N° CP-2020-0145** - Passation d'une convention avec la Chambre des notaires du Rhône - Application plateforme d'aide aux notaires pour les successions (PANOS) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0145. Monsieur Blanchard, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BLANCHARD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

---

### IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

**N° CP-2020-0146** - Collèges publics et privés sous contrat - Dotation de fonctionnement et forfait d'externat 2021 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

**N° CP-2020-0147** - Lyon - Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2019 et une partie de l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Moreira comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0146 et CP-2020-0147. Madame Moreira, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur** : Merci monsieur le Président, l'ensemble des dossiers ont reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

**N° CP-2020-0148** - Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2019-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Ben Itah comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0148. Monsieur Ben Itah, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BEN ITAH, rapporteur** : Merci monsieur le Président. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BEN ITAH.

---

**N° CP-2020-0149** - Lyon 2° - Restauration de la statue de Louis XIV place Bellecour, de son socle et de ses abords - Individualisation totale d'autorisation de programme globale - Sollicitation d'une subvention d'équipement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

**N° CP-2020-0150** - Lyon 5° - Travaux d'étanchéité des niveaux d'exposition et de la galerie technique de LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Individualisation d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2020-0151** - Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence pour l'organisation d'un événement en résonance au Festival Nouvelles voix en Beaujolais 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Van Styvendael n'étant pas arrivé, je rapporte les dossiers numéros CP-2020-0149 à CP-2020-0151. La commission a donné un avis favorable. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD, en remplacement de M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL, absent momentanément.

---

#### **V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE**

---

**N° CP-2020-0152** - Déplacements accomplis par les membres du Conseil de la Métropole de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions - Modalités de prise en charge - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**N° CP-2020-0154** - Inventaire comptable et règles d'amortissement - Plan comptable M57 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° CP-2020-0155** - Inventaire comptable et règles d'amortissement - Plan comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial (SPIC) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° CP-2020-0157** - Francheville - Incendie du 10 janvier 2015 dans la résidence Les Pléiades - Dégradation de biens par M. X, mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la MAIF (sans incidence financière) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assurances, des affaires juridiques et de la commande publique -

**N° CP-2020-0158** - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Axentia auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes (CERAL) - Décision modificative à la délibération de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 reprenant les engagements du Conseil général votés par décision de la Commission permanente n° 030-02 du 16 mai 2008 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2020-0159** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2020-0160** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2020-0161** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2020-0162** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0152, CP-2020-0154, CP-2020-0155 et CP-2020-0157 à CP-2020-0162. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur** : Merci monsieur le Président, avis favorable de la commission, sur l'ensemble de ces rapports, le rapport n° CP-2020-0156 ayant été reporté pour le Conseil de la Métropole de cet après-midi.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Cochet.

**M. le Conseiller COCHET** : S'il vous plaît, comme ces rapports ont été présentés ensemble, sur le dossier n° CP-2020-0152, nous nous abstenons s'il vous plaît.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci c'est noté. Y a-t-il d'autres précisions de vote. Pas d'opposition ?

- pour le dossier n° CP-2020-0152 :

Adopté, le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile s'étant abstenu.

- pour les dossiers n° CP-2020-0154, CP-2020-0155, CP-2020-0157 à CP-2020-0162 :

Adoptés à l'unanimité, MM. Cédric VAN STYVENDAEL et Renaud PAYRE, Mme Véronique MOREIRA et M. Gilles GASCON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat (EMH) n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° CP-2020-0159, CP-2020-0160 et CP-2020-0162 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

---

**N° CP-2020-0156 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Association La Gourguillonaise - Attribution de subventions de fonctionnement et approbation de la convention 2020 - Mise à disposition de personnel 2020 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour.

---

**N° CP-2020-0153** - Plan de déplacements d'administration (PDA) - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Syndicat mixte de transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Kéolis pour le financement d'une partie de l'abonnement City Pass PDA des agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0153. Madame Khelifi, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente KHELIFI, rapporteur** : La commission a donné un avis favorable sur ce rapport, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Petiot, pouvez-vous nous donner l'avis du Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ?

**Mme la Vice-Présidente PETIOT** : Avis favorable monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

---

## VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

---

**N° CP-2020-0163** - Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMa) au titre de son programme d'actions 2020-2021 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Athanaze comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0163. Monsieur Athanaze, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ATHANAZE, rapporteur** : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ATHANAZE.

**N° CP-2020-0164** - Politique agricole - Avenants aux conventions de partenariat avec l'Agence de services et de paiement (ASP) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Camus comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0164. Monsieur Camus, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

**N° CP-2020-0165** - Aides financières versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) à la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

**N° CP-2020-0166** - Innover sur des pratiques de gestion des eaux de surface pour des villes intelligentes et durables - Partenariat Métropole de Lyon - Ville de Québec - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

**N° CP-2020-0167** - Réponses à l'appel à projet Rebonds eau biodiversité climat 2020-2021 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0165 à CP-2020-067. Madame Groperrin, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces délibérations, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ? Des abstentions ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

---

## VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

---

**N° CP-2020-0168** - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain nu situé 260 rue des Mignotières angle rue du Château et appartenant aux copropriétaires de la résidence du 260 rue des Mignotières - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0169** - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située route de Brignais et appartenant aux époux Chala - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0170** - Montanay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 terrains nus, situés rue de la Barmelle et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Stylimmo ou à toute personne morale ou physique qui se substituerait - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2661 du 8 octobre 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0171** - Oullins - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées angles rues Charton, Pierre Sépard, Louis Aulagne et de la rue de la République et appartenant à la Ville d'Oullins - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0172** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 93 et 277 situés 1 rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Kokularajah - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0173** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 84 et 268 situés 3 rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Grich - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0174** - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à M. Gsouma - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0176** - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant respectivement les lots n° 835 et 817, situé 38 rue Georges Sand et appartenant à M. Henri Satre, M. Ludovic Satre, Mme Virginie Satre épouse Varenne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0177** - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Acquisition, à titre onéreux, d'un local commercial et d'une cave formant les lots n° 752 et 743, situé 27 place Charles Ottina et appartenant à M. Henri Satre, M. Ludovic Satre, Mme Virginie Satre épouse Varenne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0178** - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquérir, d'un tènement bâti situé chemin départemental 12, sur la parcelle cadastrée BL 220 et appartenant à la société civile des Lônes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0179** - Grigny - Développement urbain - Secteur les Sablons - Quartier Gare - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Grigny, d'une maison située au 28-44 rue Fleury Jay - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0180** - Meyzieu - Développement urbain - Rue de Nantes - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Meyzieu, d'un garage formant le lot n° 1205 de la copropriété Les Plantées - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0181** - Vaulx en Velin - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM CDC Habitat Social, d'un lot de copropriété situé 8 chemin des Barques - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0182** - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble situé 5 rue Hector Berlioz - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0183** - Caluire et Cuire - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, aux époux Fenol d'un terrain situé 4 chemin du Charroi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0184** - Vaulx en Velin - Equipement public - Revente à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Vaulx en Velin d'un immeuble (terrain+bâti) situé 11 allée des Marronniers - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0185** - Givors - Développement économique zone d'aménagement concerté (ZAC) du site des Verreries mécaniques champenoises (VMC) - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu formé de la parcelle cadastrée AN 323, situé avenue Georges Charpak à SERL@immo - Autorisation de dépôt d'un permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0186** - Fontaines sur Saône - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 9 rue Pierre Carbon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0187** - Genay - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de 2 immeubles situés 65 à 69 et 75 route de Saint André de Corcy - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0188** - Lyon 4° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société immobilière Rhône-Alpes 3F, de 10 lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue d'Ivry - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0189** - Lyon 7° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM immobilière Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 39 rue Creuzet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0190** - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Eviction commerciale de la société à responsabilité limitée (SARL) Subtoile, enseigne "Subway", des locaux situés au 2 place Charles Béraudier - Approbation du protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0191** - Francheville - Équipements publics - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, au profit de la Métropole de Lyon, de canalisations publiques d'assainissement et ses ouvrages annexes, en terrain privé bâti situé avenue de Taffignon angle 88 avenue du Châter, sous les volumes 22, 23 et 24 appartenant à la société Carrefour Hypermarchés et à la société Hyparmo - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2020-0192** - Lyon 7° - Développement urbain - Secteur Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Acquisition à titre onéreux de parcelles - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3602 du 9 décembre 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0168 à CP-2020-0174 et CP-2020-0176 à CP-2020-0192. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Avis favorable pour tous ces dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des remarques pour le vote de ces nombreux dossiers ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Adoptés à l'unanimité, M. Renaud PAYRE, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH) n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° CP--2020-0186 et CP-2020-0187 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Mme Laurence Fréty ne prend pas part, à sa demande, aux votes des dossiers n° CP-2020-0174 et CP-2020-0185.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° CP-2020-0193** - Lyon 8° - Site Patay - Projet urbain partenarial (PUP) - Acquisitions foncières - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

---

**N° CP-2020-0194** - Villeurbanne - Secteur Mansard - Projet urbain partenarial (PUP) - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention n° 1 de PUP - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0194. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° CP-2020-0195** - Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure zone d'aménagement concerté (ZAC) et hors ZAC - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

---

**N° CP-2020-0196** - Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon - Convention de gestion des noues d'infiltration avec la Ville de Bron - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

**N° CP-2020-0197** - Lyon 7° - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de parcelles situées 25 rue Salomon Reinach, 22 rue Béchevelin et 7 rue Saint André, à l'angle de ces 3 voies - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage -

**N° CP-2020-0198** - Givors - Développement urbain - Aménagement de l'îlot 3 Salengro Zola - Autorisation donnée aux sociétés Sully immobilier et Domoa immobilier de déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme sur les biens immobiliers métropolitains cadastrés AR 320, AR 446 et AR 571 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0196 à CP-2020-0198. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

- pour les dossiers n° CP-2020-0196 et CP-2020-0197 :

Adoptés à l'unanimité.

- pour le dossier n° CP-2020-0198 :

Adopté à l'unanimité, Mme Laurence Fréty ne prend pas part, à sa demande, au vote de ce dossier.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° CP-2020-0199** - Lyon 2° - Lyon Confluence côté Rhône - Participation à la remise à titre onéreux - Parking public A1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2020-0200** - Lyon 7° - Pré Gaudry - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

Ces deux dossiers sont retirés de l'ordre du jour.

---

**N° CP-2020-0201** - Vénissieux - Réaménagement de la place Ennemond Romand - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2020-0202** - Saint Priest - Chemin de Revaion - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2020-0203** - Secteur de Carnot - Terrain du service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Etudes et acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0201 à CP-2020-0203. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Toujours un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° CP-2020-0205** - Caluire et Cuire - Association Foyer Notre-Dame des Sans-Abris (FNDSA) - Convention-cadre 2019-2021- Attribution de subventions - Approbation d'un avenant n° 3 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0205. Monsieur Payre, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

---

## DEUXIEME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation  
de débats par la conférence des Présidents*

---

**N° CP-2020-0130 - déplacements et voirie** - Lyon 2° - Impact des travaux du Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache sur le parc de stationnement Perrache - Archives - Avenant n° 1 au protocole transactionnel tripartite Métropole de Lyon, Q-Park, SNCF Gares et connexions - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0130. Monsieur Kohlhaas, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KOHLHAAS, rapporteur** : Merci monsieur le Président, comme vous le savez, la Métropole a un contrat de délégation de service public avec la société Q-Park, pour la construction et l'exploitation d'un parking souterrain dit "des Archives", sous la place des Archives, devant le pôle d'échanges multimodal de Perrache.

Comme vous le savez aussi, SNCF Gares et connexions a entamé des gros travaux de transformation de ce pôle d'échanges multimodal et de ses accès et donc le présent avenant au contrat de délégation de service public vise à décrire les travaux réalisés par SNCF, définir les conditions d'exécution du chantier, définir aussi le calendrier d'exécution des travaux et les responsabilités et engagement des parties, avant, pendant et après l'achèvement des travaux. C'est donc un avenant technique au contrat de DSP que nous avons qui n'altère en rien les garanties techniques et juridiques données par la SNCF et que nous vous proposons d'adopter.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. L'avis de la commission ?

**M. le Vice-Président KOHLHAAS** : Pardon, excusez-moi, je n'ai pas l'habitude. L'avis de la commission a été favorable, bien sûr.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller PÉLAEZ** : Monsieur le Président, intervention retirée. J'ai eu les précisions que je souhaitais auparavant, merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je mets le rapport aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

---

**N° CP-2020-0133 - déplacements et voirie** - Irigny - Aménagement de la rue de Boutan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0133. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur** : Monsieur le Président, ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons, bien évidemment, ce rapport qui concerne la Ville d'Irigny mais je souhaite revenir, à l'occasion de ce vote, sur le débat qui a eu lieu en commission lors de l'examen de ce dossier.

En effet, pendant le débat, il a été indiqué par votre exécutif la volonté de réduire la capacité de certains parcs-relais. Dans le cas présent, c'était le futur parc-relais de Saint Genis Laval qui était visé, parc-relais qui sera le point de départ du prolongement de la ligne B du métro. Nous sommes opposés à une telle évolution. Nous partageons l'objectif de décarboner au maximum et le plus rapidement possible les déplacements, mais dans certains cas l'usage de la voiture est nécessaire, en particulier en milieux moins denses pour rejoindre justement un parc-relais. Réduire la capacité des parcs-relais est pour nous un non-sens.

À l'inverse, nous sommes favorables à ce que les parcs-relais soient de véritables pôles multimodaux. Ils doivent être des hubs pour les transports en commun : TCL, cars du Rhône, cars Transisère et bien d'autres.

Les parcs-relais doivent à la fois, offrir du stationnement pour les voitures, pour les motos mais aussi et de manière très significative, du stationnement sécurisé pour les vélos. Les parcs-relais peuvent devenir des lieux de vie avec quelques activités commerciales et notamment des espaces de coworking.

Enfin, concernant le stationnement, plutôt que de vouloir réduire la capacité, nous sommes favorables à augmenter l'aspect qualitatif. Par exemple, depuis l'adoption de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) fin 2019, la Métropole a la capacité d'attribuer des labels covoitureurs. Mettons-le en place ! Pour nous accompagner, l'État nous propose déjà un registre de preuve de covoiturage intégrant la majorité des plateformes de covoiturage.

Nous pouvons ainsi imaginer réserver une partie des places de stationnement avec covoitureurs. Nos parcs-relais sont tous saturés, très tôt le matin. Donner aux covoitureurs la certitude qu'ils pourront stationner serait très incitatif pour le développement du covoiturage. Un dispositif similaire pourrait être prévu au niveau des parkings urbains, avec par exemple une réduction du montant de l'abonnement.

J'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer mais le covoiturage peut être vu comme un transport en commun individuel des zones périurbaines et peu denses. N'oublions pas qu'une voiture avec trois personnes, c'est deux voitures de moins sur la voie publique. Cet objectif de trois personnes par voiture, au lieu des 1,15 en moyenne, aujourd'hui, est atteignable. La société Klaxit qui représente 385 000 trajets domicile/travail quotidiens, affichent ainsi un taux d'occupation moyen de 3,2 personnes par véhicule.

Pour réduire la place de la voiture, améliorer la qualité de l'air, nous devons prioritairement lutter contre l'autosolisme. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Est-ce que monsieur Bagnon, vous souhaitez apporter des décisions ?

**M. le Vice-Président BAGNON** : Oui, monsieur Geourjon, bien sûr, nous sommes entièrement d'accord par rapport à votre proposition concernant l'autopartage, enfin le covoiturage.

Par rapport à ce qui a été évoqué en commission, simplement pour vous dire que cela faisait suite à une demande de madame la Maire de Saint Genis Laval qui s'inquiétait de la taille, du dimensionnement de ce parking. Voilà, c'est un dossier que nous découvrons et que nous prenons en charge actuellement et nous allons effectivement regarder ce qu'il en est, mais voilà c'est uniquement pour des perspectives, ce n'est pas une position de l'Exécutif. Par contre, nous avons pris en compte la préoccupation légitime de madame la Maire de Saint Genis Laval.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, j'espère que vous êtes en partie rassuré. Nous n'avons pas l'intention de diminuer la capacité des parcs-relais existants et pour celui-là, je remercie monsieur le Vice-Président d'être à l'écoute de madame la Maire de Saint Genis Laval pour finaliser le dimensionnement de ce projet. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

---

**N° CP-2020-0136 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations Centre Neuville, My Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 rive gauche et à la Société Villeurbannaise d'urbanisme (SVU) pour leurs programmes d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0136. Madame Baume, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur** : Chers collègues, il s'agit de l'accompagnement financier de la Métropole à un outil d'animation territoriale très efficace, à savoir le management de centre-ville sur cinq territoires : Lyon 7°, Neuville sur Saône, Lyon centre, Villeurbanne et Oullins. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, le rapport qui nous est présenté ce jour reprend, dans les formes et les montants financiers, les modalités de mise en œuvre du schéma d'urbanisme commercial dans le cadre du soutien au management commercial.

Il y a deux explications à cette continuité face à une nouvelle majorité. La première, c'est que tout va bien et que vous partagez intégralement cette politique et les actions mises en œuvre. La seconde, plutôt conjoncturelle, c'est que vous n'avez pas eu le temps de revoir cette politique et que, pour 2020, il était difficile de repenser la politique alors que nous votons déjà avec retard les sommes allouées à des actions déjà réalisées.

Que ce soit l'une ou l'autre, c'est dommageable. En effet, on ne peut que s'étonner, alors que la Métropole a connu le confinement et des conséquences importantes sur l'activité commerciale, qu'il n'y ait pas eu une réflexion sur l'adaptation de cette politique aux circonstances actuelles et cela, immédiatement.

Nous vivons actuellement une modification profonde de la relation commerciale, à la fois le développement important du report des achats vers les plateformes numériques, toujours pour des effets de prix mais en plus pour s'adapter aux contraintes sanitaires. Dans le même temps, un effet d'achat local et des achats soumis à des exigences de développement durable. Il est donc évident que nous devons anticiper les effets de telles évolutions. Aussi, nous vous proposons que la commission développement économique organise une réunion dédiée à la situation commerciale de la Métropole et une réflexion sur les nouvelles orientations à définir en collaboration avec les commerçants.

Si nous souhaitons une telle réflexion collective, c'est que nous ne souhaitons pas avoir à subir des choix dogmatiques et irréversibles.

Un autre élément de réflexion concerne le stationnement qui est fortement cité dans le bilan quantitatif de la gestion urbaine du quotidien. On ne peut pas avoir une vision unique car les territoires sont différents dans leurs accès et dans leur desserte par transports en commun.

Nous devons concilier les choix liés à la diminution de l'usage de la voiture individuelle et la possibilité de pouvoir accéder aux commerces locaux par ses moyens personnels pour assurer le retrait des marchandises. La voiture individuelle n'est pas une fin en soi, nous pouvons créer de nouveaux services de livraison collectifs pour nos commerces locaux.

Là encore un travail au sein de la commission permettrait de créer ensemble les nouvelles orientations d'application du schéma d'urbanisme commercial, sauf si votre choix se porte sur une refonte complète de ce schéma. Sur l'ensemble de ces points, monsieur le Président, nous aimerions connaître vos orientations et vos positions. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Madame Baume.

**Mme la Vice-Présidente BAUME** : Chers collègues, il y a plusieurs réponses. La première réponse, comme vous le savez, le SDUC est valable jusqu'à fin 2020. Donc, quoiqu'il arrive, nous aurons un débat collectif démocratique sur les nouvelles orientations et forcément, nous en parlerons en commission économie.

Ensuite, sur ce dossier en particulier, oui c'est de la continuité parce que vous aurez observé, puisque vous l'avez parfaitement bien lu et que j'ai pris soin de l'indiquer en commission, qu'il s'agit de 2020 et on est en fin d'année 2020, donc on hérite de l'organisation passée et surtout du choc lié au confinement et au temps passé à faire d'autres choses par les équipes entre autres.

Sur la question des évolutions de comportements -on va dire ça comme ça- des consommateurs, tant en termes d'accessibilité, il me semble et pour vous répondre, et je l'ai dit aussi en commission, que nous souhaitons autant que possible utiliser cet outil d'animation territoriale pour résoudre des vraies questions du quotidien qui polluent la vie des artisans et commerçants qui ont des activités économiques de rez-de-chaussée et qui, du coup, se détournent de leur métier de base, à savoir le service ou la production, je pense aux questions de logistique du dernier kilomètre, je pense aux questions de gestion des déchets, je pense aux questions de groupements d'employeurs aussi pour avoir d'autres activités support à leur activité de base, je pense que vous vous retrouverez dans ces orientations.

Je me permets de vous indiquer qu'en tant que Vice-Présidente, je vais rencontrer les associations de management de centre-ville tout début novembre de mémoire et enfin, et c'est certain, comme l'a indiqué Hélène Geoffroy lors de la présentation en Conférence métropolitaine des Maires du prochain pacte de cohérence, tout cela sera bien entendu travaillé avec les Maires puisque vous avez la compétence commerce. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Et naturellement, cela pourra être débattu en commission et je ne doute pas que ce débat et votre présence éviteront que nous fassions des choix dogmatiques et irréversibles.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

---

**N° CP-2020-0137 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCILM) pour son programme d'actions 2020 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0137. Madame Baume, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur** : Chers collègues, comme vous le savez, la Métropole de Lyon est partenaire de la Chambre de commerce et d'industrie sur différentes actions qu'elle porte en propre ou en partenariat avec d'autres opérateurs, des actions essentielles au regard de notre actualité socio-économique autour d'observatoires de la remontée de données, observatoire de l'hôtellerie et du commerce et des modifications de comportements d'achats, ce que vous pointiez cher collègue, juste avant, et une série de cinq accompagnements financiers sur différentes opérations, ce qui nous amène à une subvention de fonctionnement pour la CCILM d'un peu plus de 64 000 € et la commission a émis un avis favorable pour ce partenariat.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Il y a une intervention du groupe Inventer la Métropole de demain... qui n'a pas l'air d'être très motivé pour intervenir, donc je vais considérer que l'intervention est retirée. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

---

**N° CP-2020-0144 - développement solidaire et action sociale** - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet européen financé par le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) - Demande de subvention auprès de l'Union européenne - Projet un toit sur ta tête, un job dans ta poche - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Hémain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0144. Madame Hémain, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente HÉMAIN, rapporteur** : Il s'agit d'une candidature pour l'expérimentation "un toit sur ta tête, un job dans ta poche" à déposer auprès de la Commission européenne concernant un projet de soutien à l'inclusion sociale des jeunes par l'accès au logement et à l'emploi. L'avis a été favorable en commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Il y a deux demandes d'intervention. Le groupe Synergies Métropole.

**Mme la Conseillère FOURNILLON** : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, par une courte intervention, nous souhaitons attirer votre attention sur deux points. L'idée de solliciter des fonds européens pour le projet "un toit sur la tête, un job dans ta poche", articulée avec la mise en place d'un revenu de solidarité jeunes nous semble une expérimentation très pertinente.

Une fois l'expérimentation de 30 mois passée, nous ne pouvons qu'encourager la réussite de ce projet mais, comme dans toute dynamique d'insertion, qu'elle soit sociale ou professionnelle, un suivi et un accompagnement sur les moyen et long termes sont souvent des leviers essentiels de réussite. Alors notre première interrogation concerne le suivi des 300 jeunes. Est-il programmé, organisé ? Il ne s'agit pas, au bout de 30 mois, de laisser des jeunes sans suivi et abandonnés à leur sort. Par exemple, il se peut qu'un jeune se trouve en première année lors de la fin de la période des 30 mois, qu'en sera-t-il des années suivantes pour terminer son parcours ?

La deuxième interrogation concerne le financement de ces actions. Une ligne budgétaire est-elle prévue et inscrite, y compris à l'issue de l'expérimentation, si elle devait être prolongée et donc à la charge de notre institution ?

Voilà monsieur le Président, nous voulons entendre vos réponses sur ces questions dont la dimension humaine est essentielle pour des jeunes. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère CORSALE** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération propose à la Commission permanente de se prononcer sur la candidature de la Métropole à un appel à projets européen financé par le programme pour l'emploi et l'innovation sociale.

Ce programme est conditionné par le versement d'une allocation de solidarité au public en grande précarité. Dans ce cadre, le projet que vous portez intitulé "un toit sur ta tête, un job dans ta poche" entend lutter contre la pauvreté des jeunes, notamment ceux sortis de l'ASE (aide sociale à l'enfance), de détention ou bien sans domicile fixe en leur permettant, je cite "de percevoir une allocation de solidarité en les accompagnant dans leurs démarches pour accéder au logement et à l'emploi."

Cette délibération ne souffre d'aucune contestation sur l'opportunité d'accompagner les jeunes vers l'emploi et le logement. Personne en effet ne remettra en cause ici l'impérieuse nécessité d'accompagner individuellement chaque jeune, tous les jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur parcours de vie. En revanche, force est de constater qu'elle n'offre aucune visibilité sur la méthode que vous comptez mettre en œuvre pour réaliser votre projet.

À la lecture de ce rapport jusqu'à l'intitulé de votre projet, nous constatons de trop nombreuses incertitudes sur la place que vous entendez réserver à l'emploi. Ce rapport énonce l'idée selon laquelle le logement est le premier pas pour mener ensuite des actions sur l'emploi. Or, pour nous, l'accompagnement à l'emploi demeure la priorité absolue qui permet de conditionner tout le reste.

Ainsi, nous aurions davantage souhaité que votre projet affiche très clairement la priorité à l'emploi. Si telle avait été votre intention, votre projet s'intitulerait d'ailleurs fort logiquement "un job dans ta poche, un toit sur ta tête" car s'il faut disposer d'un logement d'un coût supportable et qui ne soit pas trop éloigné du lieu de travail pour avoir un emploi, la plupart de nos concitoyens qui sont très pragmatiques savent qu'il faut avant tout un emploi avec les ressources qu'il procure pour avoir un logement.

Nous croyons monsieur le Président à la société du travail parce que c'est l'outil de la dignité du citoyen. Nous croyons que le travail est l'élément clé de notre pacte social parce que l'emploi permet à chacun, et notamment à notre jeunesse, de s'accomplir, de s'émanciper, de lui procurer ce sentiment indispensable d'utilité sociale. Il est source d'une grande partie, si ce n'est de la plus grande partie des indispensables relations sociales.

On observe que votre démarche s'inscrit prioritairement dans le versement d'une allocation d'un revenu minimum jeune en définitive. Nous ne pensons pas que ce dispositif de "revenus minimum jeunes" puisse justement régler le problème du chômage des jeunes, nous croyons même qu'il ne peut que l'aggraver. C'est d'autant plus vrai que, dans ce projet, cette allocation n'est en rien universelle tant elle est circonscrite à un fragment très restreint de notre jeunesse.

Inégalitaire, elle pourrait être source de profonds ressentiments, je pense notamment chez les étudiants qui sont souvent confrontés à ces mêmes difficultés. Si chacun a le droit de vivre dignement, l'octroi d'un revenu sans contrepartie ne va également pas de soi.

Il y a quasiment 10 ans jour pour jour, personne, ni le Gouvernement ni la Gauche, ni les syndicats ne voulaient voir un jeune sortir de l'école à 18 ans en demandant son chèque. Personne n'en voulait. Tels étaient les propos que tenait à l'époque Martin Hirsch, Haut Commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et à la jeunesse. Il s'exprimait ainsi parce que, comme je l'indiquais précédemment, la première porte que l'on doit franchir, c'est la porte du travail et de dire "Il faut d'abord avoir travaillé pour avoir les droits qui sont liés au travail, c'est aussi simple que cela, c'est aussi juste que cela, c'est aussi efficace que cela".

Votre projet est en réalité une fausse idée qui se superpose ailleurs en grande partie aux missions dévolues aujourd'hui aux missions locales dans l'accompagnement des jeunes à l'emploi et au logement. Pour l'ensemble de ces raisons, mon groupe et moi-même voterons contre cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Madame Hémain, si vous souhaitez répondre.

**Mme la Vice-Présidente HÉMAIN** : Merci monsieur le Président. Tout d'abord je tenais à remercier les groupes de leur soutien à ce projet, dans ce que j'ai compris. Concernant l'accompagnement des 300 jeunes, bien évidemment, ils ne vont pas être lâchés après dans la nature, sans rien, en fait il n'y a pas de sortie sèche. C'est quelque chose contre lequel on se bat, donc on ne va pas le faire nous-même.

Pour l'instant, c'est une expérimentation par rapport au financement donc bien évidemment, on voit si ça fonctionne et ensuite, bien sûr qu'il y aura une ligne budgétaire pour cela.

Pour répondre à la question "pourquoi d'abord un logement et pas d'abord l'emploi ?" Parce que c'est très compliqué, je pense que tout le monde peut le comprendre, de travailler quand on n'a pas de logement sur la tête et là, aujourd'hui, on ne vote pas le projet mais juste le dépôt de candidature, donc on pourra rediscuter par rapport au projet.

Concernant le revenu de solidarité jeune, en fait ce n'est pas juste un revenu que l'on va verser aux personnes, il y aura bien évidemment un accompagnement social, un accompagnement à l'emploi.

Je pense que j'ai répondu aux questions. Je veux juste préciser aussi que ce revenu de solidarité jeune sera en complément pour les personnes, justement comme vous le précisez bien, il y a les missions locales qui interviennent dans le cadre de la garantie jeune, ce sera donc pour compléter car il y a des jeunes qui n'ont pas droit justement à ce système.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je me permets de rappeler quand même qu'il s'agit d'aller chercher des fonds européens à hauteur de 80 % du montant de 1,5 M€ évoqué.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile ayant voté contre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il est donc adopté et si vous voulez le nombre de voix exact, je pense que vous devez savoir combien il y a de voix chez les Républicains. On vous donnera les résultats ultérieurement si vous le souhaitez.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HÉMAIN.

---

**N° CP-2020-0206 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Dotations éducation physique sportive (EPS) - Modification de la délibération du Conseil n° 2019-3284 du 28 janvier 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0206 qui concerne les collèges. Madame Moreira, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur** : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y a quatre minutes d'intervention pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller COCHET** : Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie.

Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

" Dans l'objet, il convient de lire :

Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Dotations éducation physique sportive (EPS) - Modification de la délibération du Conseil n° 2019-3284 du 28 janvier 2019

au lieu de :

Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Dotations éducation physique sportive (EPS) et conventions - Modification de la délibération du Conseil n° 2019-3284 du 28 janvier 2019".

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

---

**N° CP-2020-0175 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Lyon 7° - Développement urbain - Opération Mazagran - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nu situées 25 rue Salomon Reinach, 22 rue Bechevelin et 7 rue Saint André, à l'angle de ces 3 voies et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0175. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Il s'agit, à Lyon 7°, d'une acquisition à titre gratuit de parcelles de terrain situées rue Salomon Reinach et appartenant à l'Office public Grand Lyon habitat. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller PÉLAEZ** : Monsieur le Président, avec beaucoup de calme, je vous informe que cette intervention est retirée, comme la précédente et comme il était indiqué dans l'organisation des débats, puisque cela a été annoncé, il y a déjà quelques temps.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie monsieur Pélaez, nous allons gagner du temps.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Renaud PAYRE, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0175** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° CP-2020-0204 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Restructuration des bâtiments d'hébergement (tranche 1) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0204. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour des travaux à l'IDEF à Bron. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Nous avons une demande d'intervention du groupe Métropole en commun.

**Mme la Vice-Présidente BOFFET** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, le groupe Métropole en commun souhaitait intervenir sur cette délibération, non pas tant sur le fond de la délibération, c'est la nécessité de réhabiliter la Cité de l'enfance mais sur les enjeux de l'aide sociale à l'enfance tant cette politique publique est dans de nombreux départements un impensé.

Que ce soit dans des reportages télévisés ou des faits divers, l'enfance en danger est rendue visible ces dernières années, en particulier pour ses lacunes, ses faiblesses, les drames que les jeunes y vivent. Chacune, chacun devrait se sentir concerné quand on sait que, parmi les SDF, près d'un quart est un ancien enfant placé.

En tant que telle, l'enfance est un sujet politique et le groupe Métropole en commun aura à cœur que cette politique publique soit valorisée et soutenue financièrement. Nous connaissons l'engagement de la Vice-Présidente à la création d'un observatoire métropolitain de l'enfance en danger, mesure salutaire que nous soutenons bien entendu et qui peut-être ne suffira pas.

Nous proposons la création d'un conseil des jeunes enfants placés, le renforcement du dispositif parcours garantie jeunes, l'extension des contrats jeunes majeurs jusqu'à 25 ans et un accompagnement renforcé des familles d'accueil. Au-delà de la situation des enfants placés, près de 330 000 en France, nous avons l'obligation de travailler à la protection des jeunes. Toutes les semaines, un enfant décède sous les coups. Chaque jour dans notre pays, 50 enfants sont victimes de violences sexuelles, 200 enfants sont victimes de violences, la protection de l'enfance est la prérogative de la Métropole, nous devons renforcer cette politique publique.

Enfin, la protection de l'enfance concerne tous les enfants, quelles que soient leur nationalité et leurs conditions d'arrivée sur le territoire. Le groupe Métropole en commun souhaite que notre Exécutif rejoigne les départements qui ont décidé de poursuivre monsieur Zemmour pour ses propos haineux, indignes et, à notre sens, délictueux. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Madame la Vice-Présidente Vacher.

**Mme la Vice-Présidente VACHER** : Je vous remercie. Effectivement, nous l'avons à cœur, et la protection de l'enfance ne sera pas un oublié de cette mandature, j'avais prévu mais je ne sais pas si c'est maintenant ou plus en Conseil qu'on aborde cette question puisque vous venez de parler des autres départements qui ont porté plainte contre Éric Zemmour, donc je ne sais pas si je fais une réponse maintenant.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je ne crois pas que ce soit à l'ordre du jour donc on verra cet après-midi madame la Vice-Présidente mais je m'associe naturellement à la dénonciation de ces propos inacceptables.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous en avons terminé pour cette Commission permanente. Je vous remercie. À tout à l'heure.

Monsieur Cochet.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, pour une question d'organisation, c'est formidable, il est 9 heures 45, vous avez souhaité inverser les choses, donc maintenant, on va se "taper" deux heures pour revenir, etc., ça manque un peu, à mon avis, de logique dans tout ça. Je pense que, si vous adoptez le principe du Conseil métropolitain à l'issue duquel se tient la Commission permanente, cela me semblerait à mon avis un peu plus logique.

**M. LE PRÉSIDENT** : On en rediscutera en Conférence des Présidents si cela n'a pas déjà été fait.

*(La séance est levée à 9 heures 45).*

---

Conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 22 février 2021

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

---